

biodiversité & paysage

pour en savoir plus :

Documents techniques & références

- Fiche « La gestion raisonnée des bords de voiries départementales »** / Conseil Général du Gers / www.cg32.fr
- Fiches « Haies et bocage : les principales réglementations applicables aux haies »** / Conseil Général de la Manche / www.planete.manche.fr
- Guide « Elus, comment préserver les haies et arbres de votre commune »** / Mission Haies Auvergne / www.parc-livradois-forez.org
- Guide « L'entretien des haies champêtres, guide à l'attention des gestionnaires : agriculteurs, associations foncières et collectivités »** / Association Prom'Haies Poitou-Charentes / www.promhaies.net
- Charte de l'arbre** / Association Régionale du Fleurissement / www.arf-centre.com
- Guide "Alignements d'arbres en bord de routes"** / CDPNE / www.pilote41.fr (rubrique Environnement et Urbanisme / Biodiversité)
- Plan d'actions pour les paysages** / Agglopolys 1 rue honoré de Balzac 41000 Blois / www.agglopolys.fr
j.dumont@agglopolys.fr

Adresses utiles

- Syndicat Mixte du Pays des Châteaux** / 1 rue Honoré de Balzac 41000 Blois / T 02 54 46 09 42 / www.paysdeschateaux.fr
- Syndicat de Pays Beauce Val de Loire** / 9 Grande Rue 41290 Oucques / T 02 54 89 71 77
- Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher** / 11-13-15 rue Louis Joseph Philippe 41018 BLOIS / T 02 54 55 20 00
accueil@loir-et-cher.chambagri.fr
- CDPNE (Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement)** / 34 Avenue du Maréchal Maunoury 41000 Blois / www.cdpne.org / T 02 54 51 56 70
- La maison botanique** / rue des Ecoles 41270 Boursay / www.maisonbotanique.com / T 02 54 80 92 01

Bords de route et gestion durable



Haies et alignements d'arbres

Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise (SIAB)

34, rue de la Villette 41000 Blois | T 02 54 56 51 58

retrouvez l'ensemble des fiches biodiversité et paysage sur :
www.scot-blaisois.fr et www.paysdeschateaux.fr

Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise
Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise
Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise
Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise
Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise

Les routes sont le premier vecteur de découverte d'un territoire. Ce sont également des ruptures physiques qui ont un fort impact sur les continuités écologiques et la biodiversité.

Les boisements linéaires (alignement d'arbres et haie) qui les longent constituent une trame paysagère très importante pour la biodiversité (nourriture, refuge, corridors de déplacements). Ils sont indispensables au maintien de nombreuses espèces au sein de secteurs moins favorables (grandes cultures ou zones urbanisées).

Leur rôle structurant n'est pas à négliger dans des zones où le paysage a eu tendance à se banaliser, permettant ainsi d'allier protection de la nature et amélioration du cadre de vie.



Comment agir ?

La protection et le développement des boisements linéaires en bord de voie est un enjeu local important devant être perçu comme un atout et non comme une contrainte.

Protéger

Les haies bocagères qui longent encore certaines routes communales appartiennent en grande partie à des propriétaires privés. A ce jour, la protection juridique la plus courante se fait au titre d'**Espace Boisé Classé (EBC)** dans le cadre des PLU. Le SCoT peut également être un outil de protection à plus grande échelle.

Un classement imposé est parfois difficile à faire respecter. Aussi, la phase de terrain qui définit les motifs paysagers à classer est une étape importante pour laquelle concertation et pédagogie sont essentielles.

Le classement des alignements d'arbres structurants (par exemple en entrée de bourg) est plus aisé puisque généralement situé sur le domaine public.

Restaurer les continuités

En complément de la protection, il est possible d'initier une politique de nouvelles plantations afin de **restaurer certains corridors** avec les milieux forestiers voisins et ainsi mettre en valeur le patrimoine paysager et écologique local.

Les essences plantées seront indigènes et variées de type haie bocagère. Les alignements d'arbres peuvent également être plantés aux endroits stratégiques de la commune. Connectés aux haies, ils participent à la création d'un maillage boisé à l'échelle locale. En réduisant le champ visuel de l'automobiliste, ils contribuent également à la limitation de la vitesse en entrée d'agglomération. Lors de nouvelles plantations, on veillera à choisir des essences formées en pépinières et adaptées aux gabarits des véhicules afin d'éviter toutes tailles drastiques par la suite.

Entretenir et valoriser

Contrairement aux idées reçues, l'entretien d'un linéaire arboré en bordure de route ne suppose **pas plus de travail que le fauchage au sol** régulièrement pratiqué 1 à 2 fois par an. Les interventions doivent se faire impérativement entre le 1er septembre et le 31 mars pour le respect de la faune (notamment lors de la nidification) et du cycle des végétaux. Notons qu'il est possible de valoriser le produit de taille en plaquettes pour un chauffage collectif ou en broyat (type BRF*) pour le paillage des massifs communaux.

*BRF : Bois Raméal Fragmenté, ou Bois Raméaux Fragmentés, est un mélange non composté de résidus de broyage (fragmentation) de rameaux de bois (branches).

Les multiples atouts de l'arbre ou la haie en bords de routes : brise vent, protection bioclimatique des cultures et des élevages, source d'auxiliaires et de pollinisateurs, frein aux coulées de boue, source de biomasse...



Coupe type d'implantation d'une haie sur talus



Chouette chevêche d'Athens



Saulx têtards

Plantez des arbres têtards !

Autrefois communs sur le territoire, les alignements d'arbres têtards (frêne, chêne ou saule) sont les garants d'une richesse biologique. En effet, les cavités qui se forment dans leur tronc au fil des ans constituent un abri précieux pour de nombreuses espèces animales. Des oiseaux cavernicoles (Rouge-queue à front blanc, Chouette chevêche, ...) s'y installent pour nicher. Les troncs évidés sont souvent le refuge hivernal de petits mammifères comme les chauves-souris, le lérot ou les hérissons.

Les + pour la biodiversité & le paysage :

- > Maintien des continuités écologiques
- > Réserve pour la reproduction et l'alimentation de la faune
- > Motif paysager structurant et identitaire

Le coût :

- Fourniture et plantation d'une haie bocagère : 15 € HT/ml
- Fourniture et plantation d'un alignement d'arbre de haut jet : 200 à 400 € HT par unité
- Entretien d'une haie bocagère : 100 € HT/km tous les deux ans
- Entretien d'un alignement d'arbres têtards : 50 € HT par unité tous les 3 à 5 ans
- Valorisation des produits de taille, prix de vente : 50 à 70 € HT la tonne